NGM FINANCES
Société à responsabilité limitée au capital de 434 000 euros
Siège social : 30, rue du Bois Chaland 91090 LISSES
502 780 448 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2026

Affectation du résultat

Approbation des comptes – Exercice clos le 30 septembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 102 455,47 euros comme suit :

- A titre de dividende brut aux associés50 000,00 euros
- Le solde au compte « autres réserves »52 455,47 euros

En outre, l'Assemblée Générale décide de réaffecter le solde du compte « report à nouveau », en totalité au compte « autres réserves ».

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2026, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux ;
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater) ;
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende ;
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;
- que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution ;
- que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application des articles L. 131-6 I et L136-3 II 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans

WM NG

la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excèdent pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

L'Assemblée Générale décide que les cotisations sociales et contributions sociales TNS assises sur la fraction de dividendes versés aux cogérants majoritaires seront prises en charge par la société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)**
	Dividendes (en euros)	**Autres revenus distribués (en euros)**	
30/09/2024	40 000	NEANT	NEANT
30/09/2023	40 000	NEANT	NEANT
30/09/2022	30 000	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le 31 mars 2026

Nidal MERSHED Cogérant	Nadine GOUALIER Cogérante

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

SARL NGM FINANCES
30 rue du Bois Chaland
91090 LISSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2025

Commissaire aux comptes FCN

12 rue Albert Einstein - 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - Tél. 01 64 68 58 85
E-mail champs@fcn.fr - www.fcn.fr

Société Anonyme au capital de 10 758 176 € - Siège social : 160, rue Louis Victor de Broglie CS 50056 51726 Bezannes Cedex - RCS Reims 337 080 089 - APE 6920Z
Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Grand Est
Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Est
Membre de MGI, réseau international d'experts-comptables indépendants - Société référencée au PCAOB

Papier issu de forêts gérées durablement.

1945 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL NGM FINANCES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « Changement de méthode » qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application par anticipation du règlement ANC n°2022-06 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Commissaire aux comptes FCN

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les cogérants.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



NGM FINANCES – Exercice clos le 30 septembre 2025

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs sur Marne, le 17 mars 2026

FCN
Commissaire aux comptes
Arnaud JONES
Associé

Commissaire aux comptes FCN

fidexia BUSINESS SERVICES

www.fidexia.fr

NGM FINANCES

30 RUE DU BOIS CHALAND
91090 LISSES

COMPTES ANNUELS
du 01/10/2024 au 30/09/2025

Commissaire aux comptes FCN

Sommaire

Attestation de Présentation 4
Bilan 6
Compte de résultat 10
Annexes aux comptes annuels 14
Préambule 14
Règles et méthodes comptables 14
Changement de méthode 15
Notes sur le Bilan Actif 16
Notes sur le Bilan Passif 17
Notes sur le Compte de Résultat 17
Tableau de variation des capitaux propres 18
Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice 19
Résultats des 5 derniers exercices 20
Tableau de filiales et participations 20
Liasse Fiscale 22

Commissaire aux comptes FCN

NGM FINANCES

Bilan

Commissaire aux comptes FCN

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	170 346	110 224	60 122	72 993	- 12 871
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Participation	990 428		990 428	990 428	
Créances rattachées à des participations	1 188 812		1 188 812	1 203 131	- 14 319
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 600		9 600	9 600	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	**2 359 186**	**110 224**	**2 248 962**	**2 276 152**	**- 27 190**
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	160 898		160 898	134 198	26 700
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	4 459		4 459	7 129	- 2 670
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 535		1 535	6 909	- 5 374
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 486		3 486	17 522	- 14 036
. Autres					
Charges constatées d'avance	908		908	1 192	- 284
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres	8 850		8 850	8 850	
Instruments financiers à terme et jetons détenus					

Commissaire aux Comptes FCN

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Disponibilités	131 182		131 182	68 859	62 323
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	**311 317**		**311 317**	**244 660**	**66 657**
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	**2 670 503**	**110 224**	**2 560 279**	**2 520 812**	**39 467**

Commissaire aux comptes FCN

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 434 000)	434 000	434 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	43 400	43 400	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	1 875 560	1 923 401	- 47 841
Résultat de l'exercice	102 455	-7 841	110 296
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	23 422	23 422	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	**2 478 837**	**2 416 382**	**62 455**
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 833	42 891	- 20 058
Emprunts et dettes financières diverses	68	127	- 59
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 917	25 884	- 4 967
Dettes fiscales et sociales	36 868	35 502	1 366
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	757	25	732
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	**81 442**	**104 430**	**- 22 988**
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**2 560 279**	**2 520 812**	**39 467**

NGM FINANCES

Compte de résultat

Commissaire aux comptes FCN

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	556 860	556 370	490	0,09
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**556 860**	**556 370**	**490**	**0,09**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 100		5 100	N/S
Autres produits	0	2 885	- 2 885	-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**561 960**	**559 254**	**2 706**	**0,48**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	103 754	101 812	1 942	1,91
Impôts, taxes et versements assimilés	54 168	52 041	2 127	4,09
Salaires	319 183	407 499	- 88 316	-21,67
Cotisations sociales	84 369	110 272	- 25 903	-23,49
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	21 130	19 718	1 412	7,16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres charges	89	51	38	74,51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**582 692**	**691 393**	**- 108 701**	**-15,72**
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-20 732**	**-132 139**	**111 407**	**84,31**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)	95 006	97 553	- 2 547	-2,61
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	221	266	- 45	-16,92
Autres intérêts et produits assimilés	29 234	28 526	708	2,48
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	124 462	126 345	- 1 883	-1,49

Commissaire aux comptes FCN

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	1 275	2 047	- 772	-37,71
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**1 275**	**2 047**	**- 772**	**-37,71**
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**123 187**	**124 298**	**- 1 111**	**-0,89**
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)	**102 455**	**-7 841**	**110 296**	**N/S**

Commissaire aux comptes FCN

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**686 422**	**685 599**	**823**	**0,12**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)	**583 966**	**693 440**	**- 109 474**	**-15,79**
BENEFICE OU PERTE	**102 455**	**-7 841**	**110 296**	**N/S**
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Commissaire aux comptes FCN

NGM FINANCES

Annexes aux comptes annuels

Commissaire aux comptes FCN

Annexes aux comptes annuels

Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 560 279,25 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 102 455,47 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/01/2026 par le dirigeant.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors méthode d'évaluation des immobilisations corporelles),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06, qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous :

1. Immobilisations corporelles

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2. Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées initialement à la valeur d'achat et font l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice si la valeur de marché est inférieure.

Changement de méthode

La société NGM FINANCES a appliqué le règlement ANC n° 2022-06, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan de compte général. Cette application constitue un changement de méthode comptable qui a les principaux impacts suivants:

- la suppression des transferts de charges et la comptabilisation des produits en fonction de leur nature, soit en diminution des postes de charges concernés, soit en produit d'exploitations.
- la modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Notamment, les opérations suivantes sont dorénavant comptabilisées dans le résultat d'exploitation :
- les produits de cession et VNC des immobilisations cédées,

Nous avons également présenté le bilan et le compte de résultat conformément au nouveau règlement.

Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement des colonnes comparatives 2024, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat.

Commissaire aux comptes FCN

Annexes aux comptes annuels (suite)

Notes sur le Bilan Actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 359 186 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	194 135	8 258	32 048	170 346
Immobilisations financières	2 203 159	33 234	47 553	2 188 840
TOTAL	*2 397 294*	*41 492*	*79 601*	*2 359 186*

Amortissements et provisions d'actif = 110 224 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	121 142	21 130	32 048	110 224
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*121 142*	*21 130*	*32 048*	*110 224*

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations generales - dive	59 965	51 685	8 280	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	110 381	58 539	51 842	de 3 à 5 ans
TOTAL	*170 346*	*110 224*	*60 122*	

Etat des créances = 1 369 698 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 198 412		1 198 412
Actif circulant & charges d'avance	171 286	171 286	
TOTAL	*1 369 698*	*171 286*	*1 198 412*

Produits à recevoir par postes du bilan = 11 625 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	7 166
Autres créances	4 459
Disponibilités	
TOTAL	*11 625*

Charges constatées d'avance = 908 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Commissaire aux comptes FCN

Annexes aux comptes annuels (suite)

Notes sur le Bilan Passif

Capital social = 434 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	43400	10,00	434 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***43400***	***10,00***	***434 000***

Provisions = 23 422 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	23 422				23 422
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	***23 422***				***23 422***

Etat des dettes = 81 442 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	22 833	21 067	1 766	
Dettes financières diverses	68	68		
Fournisseurs	20 917	20 917		
Dettes fiscales & sociales	36 868	36 868		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	757	757		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***81 442***	***79 676***	***1 766***	

Charges à payer par postes du bilan = 30 038 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	400
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	20 917
Dettes fiscales & sociales	8 721
Autres dettes	
TOTAL	***30 038***

Notes sur le Compte de Résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 556 860 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	499 962	89,78 %
Produits des activités annexes	56 898	10,22 %
TOTAL	***556 860***	***100.00 %***

Commissaire aux comptes FCN

Annexes aux comptes annuels (suite)

Tableau de variation des capitaux propres

	En début de période	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	En fin de période
Capital social	434 000				434 000
Réserve légale	43 400				43 400
Report à nouveau	1 923 401			47 841	1 875 560
Résultat de l'exercice	-7 841	-7 841	102 455		102 455
Provisions réglementées	23 422				23 422
Titres en fin d'exercice	**2 416 382**	**-7 841**	**102 455**	**47 841**	**2 478 837**

La perte de l'exercice clos au 30/09/2024 a été affectée de la manière suivante :

- Distribution de dividendes à hauteur de 40 000 € ;
- Affectation de la perte de 7 841 € au RAN
- Le RAN a donc diminué de 47 841 €

Commissaire aux comptes FCN

Annexes aux comptes annuels (suite)

Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 11 625 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures a etablir(4181000)	7 166
TOTAL	*7 166*

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Tns a recevoir n.g.(4387010)	2 461
Tns a recevoir n.m.(4387020)	1 998
TOTAL	*4 459*

Charges constatées d'avance = 908 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000)	908
TOTAL	*908*

Charges à payer = 30 038 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus(1688000)	67
Interets courus a payer(5186000)	333
TOTAL	*400*

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non pa(4081000)	20 917
TOTAL	*20 917*

Dettes fiscales et sociales	Montant
Etat - charges a payer(4486000)	8 721
TOTAL	*8 721*

Commissaire aux comptes FCN

Annexes aux comptes annuels (suite)

Résultats des 5 derniers exercices

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/09/2025	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	434 000	434 000	434 000	434 000	434 000
b) Nombre d'actions émises	43 400	43 400	43 400	43 400	43 400
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	556 860	556 370	576 883	557 556	526 045
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	123 585	11 877	181 989	75 419	146 678
c) Impôt sur les bénéfices			6 909	3 883	334
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	123 585	11 877	175 080	71 536	146 344
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	102 455	-7 841	167 606	64 607	139 617
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	3	0	4	2	3
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	2	-0	4	1	3
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	403 552	517 772	442 426	423 951	409 330

Tableau de filiales et participations

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
LA ROLSE NETTOYAGE	232 449	1 334 782	90	411 806	411 806			13 849 866	44 445	45 006
MENACLEAN	40 000	624 206	100	550 000	550 000			5 505 531	2 338	50 000
ALLIANCE	6000	35 204	67	4 000	4 000			242 6	-5 579	
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SCI LA PAIX	1 000	-125 625	20	200	200	518 732		60 543	-3 173	
SCI 85 K	1 000	-108 928	50	500	500	361 452		29 144	-11 296	
SCI 14 PM	1 000	-53 121	50	500	500	308 628		32 668	5 281	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Commissaire aux comptes FCN

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

SARL NGM FINANCES
30 rue du Bois Chaland
91090 LISSES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos les 30 septembre 2025

Commissaire aux comptes FCN

12 rue Albert Einstein - 77420 CHAMPS-SUR-MARNE - Tél. 01 64 68 58 85
E-mail champs@fcn.fr - www.fcn.fr

Société Anonyme au capital de 10 758 176 € - Siège social : 160, rue Louis Victor de Broglie CS 50056 51726 Bezannes Cedex - RCS Reims 337 080 089 - APE 6920Z
Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Grand Est
Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Est
Membre de MGI, réseau international d'experts-comptables indépendants - Société référencée au PCAOB

Papier issu de forêts gérées durablement.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos les 30 septembre 2025

A l'assemblée de la société NGM FINANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce.

Commissaire aux comptes FCN

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée

Conventions déjà approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- avec la SCI NGMN
- Bail commercial
- Montant facturé par cette société au cours de l'exercice écoulé (loyers et charges) : 65 400 € HT

Fait à Champs sur Marne, le 17 mars 2026

FCN
Commissaire aux comptes
Arnaud JONES
Associé

Commissaire aux comptes FCN

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	170 346	110 224	60 122	72 993	- 12 871
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Participation	990 428		990 428	990 428	
Créances rattachées à des participations	1 188 812		1 188 812	1 203 131	- 14 319
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	9 600		9 600	9 600	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	2 359 186	110 224	2 248 962	2 276 152	- 27 190
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	160 898		160 898	134 198	26 700
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	4 459		4 459	7 129	- 2 670
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 535		1 535	6 909	- 5 374
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 486		3 486	17 522	- 14 036
. Autres					
Charges constatées d'avance	908		908	1 192	- 284
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres	8 850		8 850	8 850	
Instruments financiers à terme et jetons détenus					

Certifiés conformes
Le cogérant

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
		Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Disponibilités		131 182		131 182	68 859	62 323
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)		311 317		311 317	244 660	66 657
Frais d'émission des emprunts	(V)					
Primes de remboursement des emprunts	(VI)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation actif	(VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)		2 670 503	110 224	2 560 279	2 520 812	39 467

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 434 000)	434 000	434 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	43 400	43 400	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	1 875 560	1 923 401	- 47 841
Résultat de l'exercice	102 455	-7 841	110 296
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	23 422	23 422	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	2 478 837	2 416 382	62 455
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 833	42 891	- 20 058
Emprunts et dettes financières diverses	68	127	- 59
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 917	25 884	- 4 967
Dettes fiscales et sociales	36 868	35 502	1 366
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	757	25	732
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	81 442	104 430	- 22 988
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	2 560 279	2 520 812	39 467

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue	556 860	556 370	490	0,09
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**556 860**	**556 370**	**490**	**0,09**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 100		5 100	N/S
Autres produits	0	2 885	- 2 885	-100
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**561 960**	**559 254**	**2 706**	**0,48**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)	103 754	101 812	1 942	1,91
Impôts, taxes et versements assimilés	54 168	52 041	2 127	4,09
Salaires	319 183	407 499	- 88 316	-21,67
Cotisations sociales	84 369	110 272	- 25 903	-23,49
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	21 130	19 718	1 412	7,16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres charges	89	51	38	74,51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**582 692**	**691 393**	**- 108 701**	**-15,72**
(1) Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-20 732**	**-132 139**	**111 407**	**84,31**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (2)	95 006	97 553	- 2 547	-2,61
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	221	266	- 45	-16,92
Autres intérêts et produits assimilés	29 234	28 526	708	2,48
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	**124 462**	**126 345**	**- 1 883**	**-1,49**

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
	Total	Total		
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	1 275	2 047	- 772	-37,71
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	1 275	2 047	- 772	-37,71
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**123 187**	**124 298**	**- 1 111**	**-0,89**
3.RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)	**102 455**	**-7 841**	**110 296**	**N/S**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2025 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2024 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	686 422	685 599	823	0,12
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+IX+X)	583 966	693 440	- 109 474	-15,79
BENEFICE OU PERTE	102 455	-7 841	110 296	N/S
(2) Dont produits concernant les entités liées				
(3) Dont intérêts concernant les entités liées				

Annexes aux comptes annuels

Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 560 279,25 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 102 455,47 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/01/2026 par le dirigeant.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors méthode d'évaluation des immobilisations corporelles),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06, qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous :

1. Immobilisations corporelles

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2. Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées initialement à la valeur d'achat et font l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice si la valeur de marché est inférieure.

Changement de méthode

La société NGM FINANCES a appliqué le règlement ANC n° 2022-06, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan de compte général. Cette application constitue un changement de méthode comptable qui a les principaux impacts suivants:

- la suppression des transferts de charges et la comptabilisation des produits en fonction de leur nature, soit en diminution des postes de charges concernés, soit en produit d'exploitations.
- la modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Notamment, les opérations suivantes sont dorénavant comptabilisées dans le résultat d'exploitation :
- les produits de cession et VNC des immobilisations cédées,

Nous avons également présenté le bilan et le compte de résultat conformément au nouveau règlement.

Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement des colonnes comparatives 2024, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Notes sur le Bilan Actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 359 186 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	194 135	8 258	32 048	170 346
Immobilisations financières	2 203 159	33 234	47 553	2 188 840
TOTAL	*2 397 294*	*41 492*	*79 601*	*2 359 186*

Amortissements et provisions d'actif = 110 224 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	121 142	21 130	32 048	110 224
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*121 142*	*21 130*	*32 048*	*110 224*

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations generales - dive	59 965	51 685	8 280	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	110 381	58 539	51 842	de 3 à 5 ans
TOTAL	*170 346*	*110 224*	*60 122*	

Etat des créances = 1 369 698 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 198 412		1 198 412
Actif circulant & charges d'avance	171 286	171 286	
TOTAL	*1 369 698*	*171 286*	*1 198 412*

Produits à recevoir par postes du bilan = 11 625 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	7 166
Autres créances	4 459
Disponibilités	
TOTAL	*11 625*

Charges constatées d'avance = 908 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Notes sur le Bilan Passif

Capital social = 434 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	43400	10,00	434 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*43400*	*10,00*	*434 000*

Provisions = 23 422 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	23 422				23 422
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	*23 422*				*23 422*

Etat des dettes = 81 442 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	22 833	21 067	1 766	
Dettes financières diverses	68	68		
Fournisseurs	20 917	20 917		
Dettes fiscales & sociales	36 868	36 868		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	757	757		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*81 442*	*79 676*	*1 766*	

Charges à payer par postes du bilan = 30 038 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	400
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	20 917
Dettes fiscales & sociales	8 721
Autres dettes	
TOTAL	*30 038*

Notes sur le Compte de Résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 556 860 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	499 962	89,78 %
Produits des activités annexes	56 898	10,22 %
TOTAL	*556 860*	*100.00 %*

Annexes aux comptes annuels (suite)

Tableau de variation des capitaux propres

	En début de période	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	En fin de période
Capital social	434 000				434 000
Réserve légale	43 400				43 400
Report à nouveau	1 923 401			47 841	1 875 560
Résultat de l'exercice	-7 841	-7 841	102 455		102 455
Provisions réglementées	23 422				23 422
Titres en fin d'exercice	**2 416 382**	**-7 841**	**102 455**	**47 841**	**2 478 837**

La perte de l'exercice clos au 30/09/2024 a été affectée de la manière suivante :

- Distribution de dividendes à hauteur de 40 000 € ;
- Affectation de la perte de 7 841 € au RAN
- Le RAN a donc diminué de 47 841 €

Annexes aux comptes annuels (suite)

Détail des postes concernés par le chevauchement de l'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 11 625 E

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients - factures a etablir(4181000)	7 166
TOTAL	*7 166*

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Tns a recevoir n.g.(4387010)	2 461
Tns a recevoir n.m.(4387020)	1 998
TOTAL	*4 459*

Charges constatées d'avance = 908 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(4860000)	908
TOTAL	*908*

Charges à payer = 30 038 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus(1688000)	67
Interets courus a payer(5186000)	333
TOTAL	*400*

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non pa(4081000)	20 917
TOTAL	*20 917*

Dettes fiscales et sociales	Montant
Etat - charges a payer(4486000)	8 721
TOTAL	*8 721*